



Argumentaire des centrales syndicales dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025 du ministre des Finances du Québec

Mémoire présenté par :

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

La Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Février 2024

Table des matières

1. Fiscalité et finances publiques.....	3
Évolution récente et future des équilibres financiers de l'État québécois.....	3
Santé et services sociaux.....	5
Transports collectifs.....	8
Nouveaux revenus budgétaires.....	9
Augmentation des revenus autonomes	9
Bonification des transferts fédéraux en santé.....	11
Bonification des investissements fédéraux dans le secteur du logement	12
2. Lutter contre les inégalités, mieux redistribuer la richesse	12
Les grandes missions de l'État et les services publics	14
Les services publics peuvent aider à relever bon nombre de défis	14
L'accès aux services publics dans le nord du Québec et pour les communautés Autochtones	15
Préserver les CPE, un fleuron québécois.....	17
Formation professionnelle à temps partiel pour que les femmes puissent se sortir de la pauvreté	20
Reconnaître que se loger est un droit fondamental et agir de sorte	21
Les mesures de lutte aux conséquences de l'inflation.....	22
3. Préparer le Québec aux multiples transitions.....	23
Une politique industrielle pour une société sobre en carbone	24
Pour une transition juste.....	26
S'adapter aux évolutions démographiques.....	27
Pour une formation qualifiante, transférable et reconnue.....	28
Inciter plutôt que contraindre les travailleuses et les travailleurs expérimentés	29
Le dialogue social demeure essentiel.....	30
4. Autres priorités budgétaires des centrales	31
Mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments	31
Mieux soutenir la francisation et l'intégration des personnes immigrantes	34

Un meilleur contrôle du soutien à la productivité et l'innovation38

Liste des recommandations.....41

1. Fiscalité et finances publiques

ÉVOLUTION RÉCENTE ET FUTURE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Malgré le ralentissement économique en cours, la mise à jour économique et financière de l'automne 2023 révèle des finances publiques en santé. Ainsi, le solde budgétaire, selon les comptes publics, fait état d'un déficit assez faible de 1,754 milliard de dollars en 2023-2024, soit 0,3 % du PIB. Pour ce même exercice financier, le déficit budgétaire est de 3,995 milliards de dollars (0,69 % du PIB) lorsqu'est pris en considération le versement de 2,241 milliards de dollars au Fonds des générations. Même en prenant en compte les revenus dédiés au Fonds des générations, le déficit budgétaire est faible. Le cadre financier pluriannuel projette de plus que la situation devrait aller en s'améliorant en l'absence de chocs majeurs. Ainsi, un surplus budgétaire de 468 millions de dollars, au sens des comptes publics, est anticipé dès l'exercice 2025-2026. Quant au solde budgétaire au sens de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (incluant les versements effectués pour rembourser la dette), il sera à toutes fins utiles en équilibre lors de l'exercice 2027-2028 – ce qui signifie que selon les comptes publics, le gouvernement enregistrera un surplus budgétaire équivalent aux versements au Fonds des générations.

Ajoutons qu'une analyse récente du Bureau du directeur parlementaire du budget fédéral (BDPB)¹ estimait que le gouvernement du Québec était le gouvernement provincial disposant actuellement de la marge de manœuvre la plus importante équivalente à 1,8 % du PIB (10 milliards de dollars). Voilà une autre indication qui confirme que le gouvernement du Québec dispose d'une marge de manœuvre non négligeable.

Comme annoncé dans le budget 2022-2023, le gouvernement a modifié la *Loi sur l'équilibre budgétaire* dans le cadre du projet de loi n° 35. Un des changements apportés à la loi va clairement dans le sens de l'austérité budgétaire, puisque le gouvernement a décidé d'abandonner la notion de réserve de stabilisation, qui permettait d'utiliser les surplus passés pour compenser les déficits futurs. La réserve de stabilisation accumulée avant 2020, qui était de près de 12 milliards de dollars, a presque entièrement été utilisée afin de maintenir l'équilibre budgétaire lors de l'exercice 2020-2021, permettant grandement d'atténuer l'impact de la crise de la COVID-19 qui a frappé cette année-là. L'existence de la réserve de stabilisation a permis d'éviter des compressions budgétaires drastiques en pleine pandémie. Le gouvernement souhaite maintenant affecter tout excédent budgétaire, allant au-delà de la cible qu'il s'est donnée en début d'année, au

¹ BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Rapport sur la viabilité financière de 2023*, 27 juillet 2023, 65 p., [En ligne] [<https://distribution-a617274656661637473.pbo-dpb.ca/141f168b00bd920bc9c6e23fa8192e335ec315ad6ab81a1311d298867ae44a28>].

remboursement de la dette publique. Cette façon de faire rend plus difficile de maintenir l'équilibre budgétaire d'une année à l'autre, privilégie le remboursement de la dette, et augmente le risque de compression des dépenses dans les services publics et les programmes sociaux lorsque des chocs négatifs importants frappent l'économie.

Recommandation n° 1

Les centrales syndicales souhaitent que la réserve de stabilisation soit réinstaurée, puisque l'histoire récente montre qu'elle permet l'atteinte des cibles de solde budgétaire sur le moyen terme tout en protégeant les services publics et les programmes sociaux de compressions budgétaires drastiques lorsque surviennent d'importants chocs économiques négatifs.

Comme mentionné l'an dernier, le gouvernement a atteint sa principale cible de remboursement de la dette publique plusieurs années à l'avance. La cible d'un ratio dette brute/PIB d'au maximum 45 % en 2025-2026 que le gouvernement s'est fixée a été atteinte une première fois en 2019-2020, puis chaque année à compter de 2021-2022. En 2023-2024, ce ratio devrait s'établir à 41,0 %. Malgré cela, le gouvernement a décidé de prolonger les versements au Fonds des générations pour 15 ans, sans consulter la population, se donnant pour nouvelle cible le ratio dette nette/PIB, qui devra être de 30 % d'ici l'exercice budgétaire 2037-2038. La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a donc été modifiée en conséquence, dans le cadre du projet de loi n° 35, puisque rien n'était prévu à la suite de l'atteinte de la cible d'endettement de 2026.

Pourtant, la dette publique du Québec est maîtrisée. Au 31 mars 2022, le ratio dette nette/PIB du Québec était de 38,1 % alors que celui de l'Ontario était de 39,8 %. La dette nette du Québec est donc inférieure à celle de l'Ontario, le moteur économique du Canada auquel le gouvernement caquiste compare constamment la performance économique du Québec. Or, ni l'Ontario ni aucune autre province canadienne ne procèdent au remboursement proactif de leurs dettes publiques à partir de revenus budgétaires courants. Par ailleurs, le poids de la dette en proportion du PIB, le déterminant le plus important de la soutenabilité de la dette publique, a diminué lors des dernières décennies. Plus important encore, en raison de la baisse tendancielle des taux d'intérêt observée depuis quelques décennies, le poids du service de la dette a beaucoup diminué malgré la croissance de la dette publique. L'augmentation récente des taux d'intérêt décrétée par les banques centrales, afin de lutter contre l'inflation, change peu de choses à ce constat, d'autant plus que les économistes s'attendent à une diminution du taux directeur à compter du printemps 2024. Fait à noter : la mise à jour de décembre 2023 estime que le ratio service de la dette/PIB demeurera stable d'ici 2027-2028; il représentera respectivement 1,82 % en 2022-2023 et 1,67 % en 2027-2028. Rappelons que le ratio service de la dette/PIB était de plus de 4,4 % en 1994-1995.

Recommandation n° 2

Les centrales syndicales estiment que le gouvernement fait fausse route avec la prolongation de la stratégie de remboursement de la dette. Elles considèrent toujours qu'il doit cesser de verser des revenus dédiés au Fonds des générations, et plutôt s'en servir pour financer les services publics et les programmes sociaux, et soutenir l'économie.

Nous venons de voir qu'en fonction de plusieurs critères (solde budgétaire, dette publique, service de la dette), les finances publiques du Québec sont en ordre. Toutefois, des finances publiques saines ne sont pas une fin en soi. Dans le contexte des nombreuses crises et des changements structurels qui bouleversent le Québec, l'action de l'État québécois doit aussi se traduire par un progrès économique et social et par l'occupation efficace de ses champs de compétence constitutionnels (notamment en matière de santé, d'éducation et de services sociaux). De ce point de vue, le gouvernement du Québec, comme le gouvernement fédéral, a du mal à livrer la marchandise. Et trop souvent, l'interaction difficile entre les ordres de gouvernement compromet l'efficacité des politiques publiques.

Encore plus que par le remboursement de la dette publique, l'équité intergénérationnelle et la croissance de la société québécoise passent par des investissements dans les services et les infrastructures publics, par une transition énergétique permettant à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le redéploiement industriel, et par l'accroissement du potentiel économique du Québec dans le respect de l'environnement.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le système public de santé et de services sociaux est en crise depuis de nombreuses années : débordement des urgences des hôpitaux, liste d'attente en croissance pour le soutien à domicile, liste d'attente importante en chirurgie, offre insuffisante de services en santé mentale, ressources insuffisantes pour la prévention et la santé publique, difficultés d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, etc. L'impact de la crise de la COVID-19 est venu ajouter à l'ensemble de ces problèmes. Une fois la pandémie terminée, le gouvernement a décidé d'une refonte en profondeur du système de santé et de services sociaux. Au lieu d'évaluer le système public de santé et de services sociaux québécois en procédant à des analyses et en consultant les parties prenantes (personnes salariées du réseau, milieu communautaire, etc., et la population), le gouvernement a choisi de se lancer dans une énième réforme des structures, dont plusieurs éléments sont inspirés des réformes des dernières décennies, réformes qui n'ont pas livré la marchandise (réforme Barrette, réforme Couillard, réforme Clair, etc.). Il y a peu de chance que le projet de loi n° 15, adopté sous le bâillon, améliore les services rendus à la population, puisque

plusieurs médecins et chercheurs et chercheuses du domaine de la santé font le constat que la réforme n'apporte pas de solutions aux principaux enjeux et défis du réseau : celui de l'accessibilité aux soins et services pour la population ainsi que celui de la pénurie de personnel. Plusieurs caractéristiques de la réforme Dubé vont à l'encontre de ce qui serait souhaitable :

- Centralisation sans précédent avec la création de l'agence Santé Québec ainsi que le manque de transparence et d'imputabilité que cela implique;
- Ouverture inédite à la privatisation des soins et des services : consécration des groupes de médecine familiale (GMF) comme première ligne du système, aux dépens des centres locaux de services communautaires (CLSC); recours accru aux cliniques médicales spécialisées privées, etc.
- Sous-investissement dans les soins à domicile et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et augmentation des ressources financières destinées aux résidences pour personnes âgées (RPA).

Plusieurs experts s'entendent pour dire que cette réforme de structure n'améliorera pas la qualité des soins, notamment parce qu'un recours accru au secteur privé se traduira par un drainage des ressources humaines et financières du réseau public vers le secteur privé². Pire encore, certains estiment qu'à la suite de la mise en œuvre de la réforme, qui s'étendra forcément sur plusieurs années, « le plus important risque qui pourrait apparaître serait de voir se développer un système privé de plus en plus étendu de soins parallèles pour répondre à une demande insatisfaite de la population, face à une offre publique qui, de son côté, se sentirait frustrée compte tenu des contraintes à l'intérieur desquelles elle devra fonctionner. Nous aboutirons petit à petit à un système de soins à plusieurs vitesses comme c'est le cas en éducation³. »

² Anne PLOURDE, *Plan de refondation en santé : pétard mouillé ou bombe à retardement?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), avril 2022, [En ligne] [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Refondaton-SSS_VF.pdf]

³ Denis BÉDARD, « Confusion et incertitude en santé pour 2024 », *Le Devoir*, 5 janvier 2024, [En ligne] [www.ledevoir.com/opinion/idees/804797/quebec-confusion-incertitude-sante-2024].

De plus, au moment de l'entrée en vigueur de la réforme, la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux apparaît insuffisante pour maintenir l'offre de service en termes réels, surtout compte tenu des niveaux d'inflation actuels : la croissance prévue n'est que de 3,3 % en 2024-2025 et de 4,0 % en 2025-2026⁴; dans ses revendications auprès du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les autres provinces demandaient notamment une croissance annuelle minimale de 5,2 % du Transfert canadien en matière de santé (TCS).

Recommandation n° 3

Le gouvernement du Québec doit mobiliser les ressources nécessaires (financières, matérielles et humaines) pour assurer le droit à la santé pour l'ensemble de la population, sans égard à la capacité de payer des citoyens. L'agenda de remboursement de la dette publique et de baisse d'impôt du gouvernement et le désengagement du gouvernement fédéral ne doivent pas conduire à la privatisation progressive du système public de santé et de services sociaux.

Concernant le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD), les centrales syndicales estiment que le gouvernement du Québec doit chercher à conclure une entente avec le gouvernement fédéral, dans la mesure où la contribution fédérale finance entièrement le coût du nouveau régime. À terme, le nouveau régime couvrira, en totalité ou en partie, les soins dentaires pour les personnes de moins de 18 ans et ceux pour les plus de 65 ans; selon le gouvernement fédéral, jusqu'à 9 millions de personnes verront leur accès aux soins dentaires amélioré. La couverture du régime de soins dentaires québécois est moindre et s'adresse aux personnes âgées vivant en CHSLD, aux enfants de moins de 10 ans et aux prestataires de l'aide sociale. Pour les centrales syndicales, la protection des champs de compétence du gouvernement du Québec ne doit pas servir de prétexte pour justifier une opposition au progrès social que représente le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Les frais de soins dentaires étant élevés, un tel régime aidera plusieurs ménages à faire face à la hausse du coût de la vie.

⁴ QUÉBEC, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, p. D.34, automne 2023, [En ligne] [www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointNov2023.pdf].

Recommandation n° 4

Concernant le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD), les centrales syndicales estiment que le gouvernement du Québec doit chercher à conclure une entente avec le gouvernement fédéral, dans la mesure où la contribution fédérale finance entièrement le coût du nouveau régime.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Les centrales syndicales considèrent qu'en collaboration avec les autres ordres de gouvernement, le gouvernement du Québec doit bonifier le financement du transport en commun, cela pour plusieurs raisons. La transition énergétique doit s'appuyer davantage sur le transport en commun qu'elle ne le fait actuellement. Même si la voiture électrique émet moins de gaz à effet de serre (GES) que celle à essence, elle présente tout de même plusieurs impacts négatifs du point de vue environnemental : congestion des grandes villes, étalement urbain, la filière des batteries lithium-ion est peu écologique, etc. Les grands projets de transport collectif dont le Québec a besoin mettent beaucoup trop de temps à prendre forme (prolongement de la ligne bleue à Montréal, tramway de Québec, etc.).

Par ailleurs, le mode de financement actuel des transports publics est problématique, comme l'a si bien montré le bras de fer de l'automne dernier entre les dix grandes sociétés de transport et le gouvernement du Québec concernant le financement des déficits structurels accumulés. Une solution a finalement été trouvée, et le gouvernement épongera 70 % du déficit des sociétés de transport en 2024. Toutefois, le problème reste entier pour les années suivantes. Les divers ordres de gouvernement impliqués dans le financement du transport collectif doivent identifier des mécanismes qui permettent de financer de façon pérenne à la fois les immobilisations et les opérations. Ces investissements sont d'autant plus nécessaires que les sociétés publiques de transport en commun peinent à retrouver l'achalandage prépandémie. L'offre de services est le moteur principal de la demande de transport en commun. Dans les régions, on sait que le nombre de départs hebdomadaires d'autocars privés est passé de 6000 à 882 par semaine depuis 1981, une baisse de 85 %⁵. Les gens utiliseront davantage le transport en commun si les services sont plus fréquents, plus rapides et peu coûteux. Le transfert modal vers le transport collectif dépend de façon cruciale d'un financement adéquat des opérations des sociétés de transport et de

⁵ INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES, *Le Transport interurbain par autocar au Québec : Portrait d'une industrie à la croisée des chemins*, 27 novembre 2023, [En ligne] [<https://iris-recherche.gc.ca/publications/transport-interurbain/>].

l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin que leurs infrastructures soient exploitées à la hauteur de leur potentiel.

Recommandation n° 5

Afin de favoriser le transfert modal vers le transport collectif et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les divers ordres de gouvernement impliqués dans le financement doivent identifier des mécanismes qui permettent de financer de façon pérenne à la fois les immobilisations et les opérations.

NOUVEAUX REVENUS BUDGÉTAIRES

En 2024-2025, le coût du remboursement de la dette publique et des récentes baisses d’impôt sur le revenu des particuliers seront respectivement de 2,3 et 1,7 milliards de dollars. Voilà autant de ressources financières qui ne sont plus disponibles pour faire face aux changements structurels et aux crises en cours dans la société québécoise. Pour y arriver, les centrales syndicales croient qu’il ne faut pas écarter l’option de lever davantage de revenus budgétaires. Même si les ressources financières ne font pas foi de tout en ce qui concerne la qualité des services publics, un financement adéquat demeure la plupart du temps le nerf de la guerre. L’État québécois doit se donner les moyens financiers de répondre aux besoins des citoyens et citoyennes. La finalité de la fiscalité est d’assurer le financement des services publics et des infrastructures dont la société souhaite se doter, en plus de procéder à une redistribution plus équitable des revenus de marché et de stabiliser l’économie sur le cycle économique.

Des défis tels que le vieillissement de la population, la lutte aux changements climatiques, la transition juste, la crise du logement et la modernisation du tissu industriel québécois nécessitent tous des moyens importants. Voici quelques options à considérer :

AUGMENTATION DES REVENUS AUTONOMES

Pour ajouter à ses revenus autonomes, le gouvernement du Québec a plusieurs options. La progressivité de l’impôt sur le revenu des particuliers devrait être accentuée afin d’augmenter les revenus de l’État et rendre le régime fiscal plus équitable. Plusieurs possibilités existent à cet égard. Par exemple, comme le gouvernement fédéral pour l’année fiscale 2023, le gouvernement du Québec pourrait introduire des taux marginaux additionnels de 29 % de la tranche de revenu allant de 165 430 \$ à 235 675 \$, puis de 33 % pour les revenus imposables de 235 675 \$ et plus (qui correspond au 1 % des contribuables les plus riches).

Le gouvernement devrait aussi procéder de façon régulière à une révision exhaustive des dépenses fiscales et des subventions aux entreprises de façon à en établir l'efficacité. Par exemple, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise proposait dans son rapport d'éliminer l'aspect remboursable d'un ensemble de crédits d'impôt pour les grandes entreprises⁶. À elle seule, cette mesure générerait près de 400 millions de dollars. Le droit à l'incorporation pour les médecins québécois devrait également être retiré. Ce droit s'explique mal étant donné que l'immense majorité d'entre eux n'ont qu'un seul client, l'État québécois.

La hausse du taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et les sociétés devrait être envisagée par le gouvernement du Québec en collaboration avec le gouvernement fédéral. La hausse du taux d'inclusion devrait aussi s'appliquer à la déduction pour options d'achat d'actions qui bénéficie essentiellement au club du 1 % des revenus les plus élevés. Une telle modification permettrait de hausser les revenus fiscaux tout en limitant les disparités dans le traitement fiscal des différents types de revenu.

Alors qu'il devient plus urgent de mettre en œuvre des mesures pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre que s'est donné l'État québécois à l'horizon 2030, le gouvernement doit intensifier son utilisation de l'écofiscalité. L'ensemble des mesures écofiscales mises en œuvre au Québec comptait pour 1,6 % du PIB en 2021 alors que la moyenne des pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se situait à 2,0 %⁷. Le gouvernement devra toutefois s'assurer de compenser les effets régressifs qu'ont généralement les mesures écofiscales. Il devra notamment rendre le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) plus contraignant. Une mesure écofiscale devra aussi pallier la diminution prévisible de la taxe sur le carburant pour financer le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

⁶ QUÉBEC, COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Se tourner vers l'avenir du Québec : Volume 1 -Une réforme de la fiscalité québécoise*, p.85, 2015, [En ligne] [www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_Volume1_RapportCEFQ_01.pdf].

⁷ Frédéric DESCHÊNES, Samuel CARBONNEAU, Michaël ROBERT-ANGERS et Lyne LATULIPPE, *Inventaire des mesures écofiscales au Québec – Édition 2023, Cahier de recherche 2023-16*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p.62, 2023, [En ligne] [https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/10/cr-2023-16-inventaire_mesures_ecofiscales_vf.pdf].

Recommandation n° 6

Compte tenu de l'augmentation des besoins de la population et du sous-financement des services publics, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre en place de nouvelles mesures visant à accroître les revenus budgétaires. Pour y arriver, nous proposons notamment :

- Accentuation de la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- Élimination du caractère remboursable des crédits d'impôt aux grandes entreprises;
- Retrait du droit à l'incorporation pour les médecins québécois;
- Hausse du taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et les sociétés;
- Accentuation du recours à l'écofiscalité, tout en prévoyant des mécanismes qui corrigent les potentiels effets régressifs de ces mesures.

BONIFICATION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX EN SANTÉ

Le gouvernement du Québec et ceux des autres provinces n'ont pas réussi à obtenir une bonification significative du Transfert canadien en matière de santé (TCS), une partie importante du soutien fédéral additionnel octroyé par le gouvernement fédéral provenant d'ailleurs d'accords bilatéraux avec les provinces. La part des dépenses de santé des provinces assumée par le gouvernement fédéral va donc continuer de diminuer lors des prochaines années (alors que le TCS ne représentait que 19,2 % des dépenses de santé provinciale en 2022). Sans contribution adéquate du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec sera donc confronté aux impacts du vieillissement de la population sur les dépenses de santé. Considérant le désengagement du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec ne doit pas ajouter au problème en choisissant la voie de la privatisation.

Recommandation n° 7

En concertation avec les autres provinces dans le cadre du Conseil de la Fédération, le Québec doit revenir à la charge et exiger une contribution plus significative du gouvernement fédéral, alors que l'échéancier électoral fédéral approche.

BONIFICATION DES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT

Dans le contexte de la crise du logement, la fluidité entre les deux ordres de gouvernement devra s'améliorer, comme l'a montré l'épisode de l'automne dernier où les 900 millions de dollars du Fonds fédéral destinés à accélérer la construction de logements étaient bloqués faute d'une entente entre Québec et Ottawa. Le gouvernement du Québec devra, lui aussi, augmenter de façon importante ses investissements pour avoir accès aux fonds fédéraux. Rappelons que la SCHL projette à l'horizon 2030 une pénurie de 860 000 logements au Québec.

Pour l'ensemble du Canada, le Fonds pour accélérer la construction de logements du gouvernement fédéral, dont le budget est actuellement de 4 milliards de dollars, entend financer la construction de 100 000 logements. D'importants investissements seront nécessaires parce que la SCHL anticipe une pénurie de 3,5 millions de logements au Canada en 2030. Il y a donc encore loin de la coupe aux lèvres. Devant l'urgence de la situation, les gouvernements devraient accorder la priorité à la construction de logements sociaux plutôt que celle de logements abordables.

Recommandation n° 8

La crise du logement qui se développe actuellement au Canada est l'occasion pour le Québec et les autres provinces d'exiger d'importants transferts du gouvernement fédéral dans ce secteur.

2. Lutter contre les inégalités, mieux redistribuer la richesse

Dans le contexte actuel de changements profonds au niveau social, économique et environnemental, la lutte contre les inégalités émerge comme un impératif fondamental pour assurer une transition juste et équilibrée. Une transition réussie vers un avenir plus durable et équitable exige une approche holistique dans laquelle les disparités socio-économiques jouent un rôle central. Les inégalités, qu'elles soient économiques, éducatives ou liées à l'accès aux services publics, créent des obstacles significatifs à la construction d'un avenir où chaque travailleuse ou travailleur a la possibilité de prospérer, indépendamment de son origine sociale, géographique ou économique.

Au Québec, on a souvent l'impression que les inégalités sont mieux maîtrisées qu'ailleurs en Amérique du Nord. Cependant, une observation par la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke indique que l'augmentation des revenus a été plus marquée pour les

individus aisés que pour ceux de la classe moyenne ou en situation de pauvreté⁸. Le tableau 1 expose les revenus annuels moyens pour divers groupes. En ce qui concerne le revenu du marché, malgré une hausse globale des revenus individuels entre 1982 et 2019, c'est le groupe du 1 %, et les sous-groupes qui le composent, qui a enregistré la plus forte croissance. Les 1 % et 0,1 % les plus élevés ont enregistré des hausses respectives de 113,9 % et 196,6 %. En comparaison, les percentiles 0 à 49 ont connu une augmentation de 10,3 %, soit près de 100 points de pourcentage de moins que le 1 % supérieur.

Tableau 1 : Revenus annuels moyens attribués à différents groupes, Québec, 1982-2019

Revenu du marché				Revenu disponible			
Percentiles	Revenu annuel moyen de chaque groupe (\$ de 2022)			Percentiles	Revenu annuel moyen de chaque groupe (\$ de 2022)		
	1982	2019	Variation 1982-2019 (%)		1982	2019	Variation 1982-2019 (%)
0-49	9 713	10 715	10,3	0-49	13 650	20 538	50,5
50-99	64 575	82 150	27,2	50-99	51 450	70 654	37,3
90-99	119 963	178 476	48,8	90-99	85 575	134 610	57,3
Top 1 %	259 088	554 068	113,9	Top 1 %	168 263	391 330	132,6
Top 0,1 %	627 113	1 860 214	196,6	Top 0,1 %	389 813	1 321 995	239,1
Top 0,01 %		6 301 355		Top 0,01 %		4 371 157	

Source : Tableau 11-10-0056-01 & Tableau 18-10-0005-01, Statistique Canada.

SOURCE : [Les inégalités revisitées au Québec – Remettre le Gini dans sa bouteille - CFFP \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca)

Ces disparités croissantes appellent à une réflexion critique sur les politiques économiques et sociales en place, mettant en évidence la nécessité de mettre sur pied des réformes visant à promouvoir une distribution plus équitable des ressources et des opportunités. L'examen de l'évolution du revenu disponible met en évidence deux conclusions sur les modifications du régime fiscal et aux transferts. D'une part, les efforts de soutien aux revenus des ménages les plus faibles ont permis une amélioration modeste (mais réelle) du revenu disponible des 49 % des ménages les moins nantis. Ensuite, on remarque que les baisses d'impôts successives ont favorisé les 10 % les plus riches qui voient leur revenu disponible évoluer à un rythme plus élevé que leur revenu du marché.

⁸ Camille LAJOIE, François DELORME (2023), *Les inégalités au Québec revisitées – Remettre le Gini dans sa bouteille*, Cahier de recherche n° 2023-14, 32 p., [En ligne] [\[https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/10/cr-2023-14_inegalites_revisitees_vf.pdf\]](https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/10/cr-2023-14_inegalites_revisitees_vf.pdf).

LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT ET LES SERVICES PUBLICS

Les missions de l'État, qu'elles concernent l'éducation, la santé ou d'autres domaines, sont des piliers essentiels pour garantir un accès équitable à des conditions de vie et des opportunités intéressantes pour toutes et tous.

Les services publics contribuent à la lutte contre les inégalités systémiques et les déficits démocratiques et font également partie intégrante d'une riposte cohésive à la crise climatique en plus de contribuer à la croissance de l'économie. Pour chaque dollar supplémentaire investi dans les services publics, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 1,10 \$ à 1,25 \$, selon les données de Statistique Canada analysées par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques⁹. Des services publics forts, d'accès universel, améliorent la résilience des populations face aux différentes crises qui peuvent survenir, qu'elles soient économiques, écologiques ou sanitaires. En ce sens, l'accès aux services publics est un élément crucial pour favoriser une transition juste et réussie. Cela étant dit, toutes et tous n'ont pas accès aux services publics selon leurs besoins et les déficiences sont particulièrement criantes du côté de plusieurs communautés autochtones.

Les services publics peuvent aider à relever bon nombre de défis

Le Québec fait actuellement face à plusieurs défis qui requièrent des interventions gouvernementales.

Les problématiques de disponibilité de la main-d'œuvre nécessiteront des investissements importants en formation des adultes, en formation professionnelle, mais également en création de places supplémentaires en services de garde éducatifs à la petite enfance et en milieu scolaire.

Avec la reprise à un rythme plus soutenu de l'immigration, permanente ou temporaire, il faudra s'assurer que les ressources nécessaires à la francisation, à l'intégration et à la requalification des personnes immigrantes soient offertes.

La nécessaire transition juste appelle à bonifier le financement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment afin d'augmenter le nombre d'enquêteuses et d'enquêteurs qui permettent de garantir l'application des normes environnementales en vigueur. Les efforts d'investissements dans les infrastructures de transport devront se tourner vers un dosage nettement plus favorable au transport collectif sur l'ensemble du territoire.

⁹ Bertrand SCHEPPER (IRIS), *Fiche socioéconomique, Politiques d'inclusion dans la fonction publique : État de la situation*, n° 12, mai 2018, [En ligne], [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Fonction_publique_WEB.pdf].

Tous ces défis, en plus du vieillissement de la population, de la croissance des inégalités et de la crise des démocraties, exigeront des ressources financières additionnelles dans les programmes et services au cours des prochaines années.

Recommandation n° 9

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de rehausser substantiellement le financement des services publics et des programmes sociaux afin de financer un ensemble d'initiatives permettant de s'attaquer véritablement aux grands défis de l'heure du Québec, notamment les crises vécues au sein des différents réseaux de services publics, la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population, la nécessaire transition juste ainsi que la hausse du coût de la vie.

L'accès aux services publics dans le nord du Québec et pour les communautés Autochtones

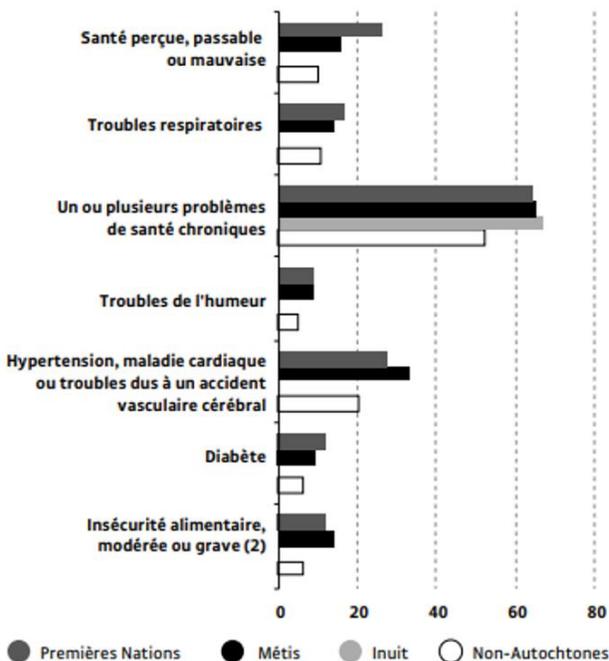
Les services publics destinés aux Autochtones, particulièrement dans le nord du Québec, demeurent largement insuffisants, soulignant ainsi les disparités persistantes en matière d'accès aux ressources essentielles. Cette situation met en lumière des défis complexes et systémiques, impactant le développement social et économique des peuples autochtones.

Le manque persistant de services publics et d'accès à de l'eau potable dans le nord du Québec exerce une pression significative sur la santé physique des Autochtones, compromettant l'accès aux soins de santé adéquats et exacerbant les disparités existantes. Les lacunes dans les infrastructures médicales et les services de santé essentiels entravent la prévention, le diagnostic et le traitement des problèmes de santé, aggravant ainsi les défis déjà présents dans les communautés autochtones et mettant en évidence l'urgence d'interventions ciblées visant à améliorer l'équité en matière de santé. Soulignons qu'en juin dernier, le président du Collège des médecins, le Dr Mauril Gaudreault, dit avoir constaté des défis logistiques immenses dans la prestation de soins au Nunavik à la suite à sa visite là-bas¹⁰. La Presse rapporte qu'il a « constaté les défis logistiques immenses dans la prestation de soins au Nunavik et les conséquences qui en découlent. »

¹⁰ Ariane LACOURSIÈRE, « “Le statu quo ne peut plus durer”, selon le Collège des médecins », *La Presse*, 4 juin 2023, [En ligne] [www.lapresse.ca/actualites/sante/2023-06-04/soins-de-sante-au-nunavik/le-statu-quo-ne-peut-plus-durer-selon-le-college-des-medecins.php].

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)¹¹, au Québec, 26,0 % des Premières Nations et 15,8 % des Métis ont dit avoir un état de santé passable ou mauvais, contre 10,3 % des non-Autochtones pour la période 2011-2014¹². Règle générale, les Autochtones sont plus nombreux à être aux prises avec divers problèmes de santé, comme on peut le remarquer au graphique 1, qui présente les résultats pour sept indicateurs en santé. On constate ainsi que 64,3 % des membres des Premières Nations, 63,6 % des Métis et 66,9 % des Inuit disent avoir un ou des problèmes de santé chroniques, contre 52,1 % des non-Autochtones.

Graphique 1 : Profil d'indicateur de santé (en %), par identité autochtone, estimation de quatre ans, Québec, 2011-2014



SOURCE : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec – Institut de recherche et d'informations socioéconomiques \(iris-recherche.qc.ca\)](#)

¹¹ STATISTIQUE CANADA, *Profil d'indicateur de la santé, par identité autochtone, le groupe d'âge et sexe, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, 22 novembre 2017,
¹² Les résultats pour les Inuit sont trop peu fiables pour être présentés.

Des efforts significatifs sont nécessaires pour surmonter ces lacunes, reconnaître les droits et les besoins spécifiques des communautés autochtones et travailler vers une prestation de services publics plus équitable, respectueuse des diversités culturelles et adaptée aux réalités du nord du Québec. Cela s'inscrit également dans le cadre d'une démarche plus large visant la réconciliation et la promotion de l'équité pour tous les Québécois et Québécoises. Ces investissements sont essentiels pour surmonter les défis complexes et systémiques auxquels sont confrontées les communautés autochtones. Le sous-financement actuel compromet non seulement la qualité de vie des communautés autochtones, mais exacerbe également les disparités existantes en matière de santé physique et d'accès aux soins de santé adéquats.

Recommandation n° 10

Les centrales syndicales sollicitent le gouvernement du Québec pour rehausser de manière significative le financement des services publics, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base dans le nord du Québec et dans d'autres régions éloignées où l'accès aux services publics est limité.

Préserver les CPE, un fleuron québécois

Les problèmes d'accès aux services de garde éducatifs à la petite enfance ne sont pas nouveaux ; comme preuve, la liste d'attente pour l'accès à une place s'allonge. Le nombre d'enfants en attente a bondi de 3 724 depuis un an pour atteindre 37 260¹³. Pourtant, depuis octobre 2021, ce sont 20 436 places subventionnées qui ont été créées dans le réseau, soit 16 887 nouvelles places et 3 549 conversions de places. Le rythme de création de places subventionnées n'est pas suffisant et, durant quelques années, les places créées ne compensaient même pas pour les pertes de places en milieu familial, les responsables désertant ce métier exigeant pour un revenu bien modeste.

¹³ Caroline PLANTE, « Les listes d'attente s'allongent malgré les investissements de Québec », *La Presse*, 15 septembre 2023, [En ligne] [www.lapresse.ca/actualites/education/2023-09-15/places-en-garderie/les-listes-d-attente-s-allongent-malgre-les-investissements-de-quebec.php].

Lors de l'annonce du « Grand chantier pour les familles » en 2021¹⁴, le ministre de la Famille s'est engagé à convertir l'ensemble des garderies non subventionnées (GNS) en garderies subventionnées « ou en CPE » d'ici 5 ans. Une somme de 1,4 milliard de dollars a été allouée pour effectuer cette conversion. En avril 2022, il restait 68 340 places dans les GNS sous permis dont environ 49 000 étaient occupées. Nous craignons que l'absence d'un programme gouvernemental visant le rachat des permis de GNS fasse en sorte que la totalité des conversions soient faites vers les garderies subventionnées (GS) et non vers les CPE.

L'Observatoire des tout petits constate, à partir de ses recherches, que les CPE offrent des services de plus grande qualité aux enfants que les GNS¹⁵. Dans les pouponnières de CPE (0 à 18 mois), 67 % des enfants jouissent d'un milieu de garde de bonne ou d'excellente qualité. De leur côté, 45 % des enfants de 18 mois à cinq ans ont droit à un milieu de bonne ou d'excellente qualité. Les données sont beaucoup moins reluisantes pour les garderies non subventionnées. Les poupons profitent d'une garde de bonne ou d'excellente qualité dans seulement 7 % des cas. Pour les 18 mois à cinq ans, c'est 10 % des enfants seulement qui profitent d'un milieu de bonne qualité.

Rappelons aussi que les garderies privées, qu'elles soient subventionnées ou non, restent des entreprises privées à but lucratif pour la plupart. Un article de La Presse¹⁶ notait justement que les garderies privées subventionnées font en moyenne 12 % de surplus ou de profits. C'est donc dire qu'une partie de l'argent public finance les profits de propriétaires d'entreprises privées.

¹⁴ QUÉBEC, *Grand chantier pour les familles – Un plan d'action concret pour que chaque enfant ait enfin accès à une place en service de garde*, 21 octobre 2021, [En ligne] [www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grand-chantier-pour-les-familles-un-plan-daction-concret-pour-que-chaque-enfant-ait-enfin-acces-a-une-place-en-service-de-garde-35560].

¹⁵ OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS, *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec*, Montréal, Québec, 2018, [En ligne] [<https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf>].

¹⁶ Vincent BROUSSEAU-POULIOT, Un enfant = une place subventionnée en garderie, *La Presse*, 24 août 2022, [En ligne] [www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2022-08-24/un-enfant-une-place-subventionnee-en-garderie.php].

Un rapport de la firme BDO¹⁷ obtenu en vertu de la *Loi d'accès à l'information* démontre que les GS ont généré des excédents moyens de 66 M\$/an de 2017 à 2020. En comparaison, pour la même période, les CPE ont généré des excédents moyens de 38 M\$/an alors qu'ils étaient beaucoup plus nombreux. De plus, 52 % des excédents des CPE sont attribuables à d'autres sources de revenus que les subventions du gouvernement, notamment à des revenus d'intérêt. Dans le cas des GS, seulement 6 % sont attribuables à d'autres sources. C'est donc dire que la forte proportion des profits générés par les GS le sont directement à partir des subventions remises par l'État pour les enfants.

Si toutes les places sous permis des GNS devaient être converties en places au sein de garderies privées subventionnées, ce qui a tout lieu d'arriver considérant l'absence d'intérêt des propriétaires de GNS pour la conversion en CPE, les garderies privées subventionnées deviendraient, et de loin, le modèle le plus important du réseau des services de garde au Québec.

Tableau 2 : Nombre de places offertes par type de service, avant et après conversion de GNS en CPE, hypothèse à partir de données de mars 2022

Type de service	Nombre de places offertes par type de service			
	CPE	GS	Milieus familiaux	GNS
Actuel				
Nombre de places offertes	100664	50103	66338	68302
En % du réseau subventionné	46%	23%	31%	
Après conversion				
Nombre de places offertes	100664	118405	66338	0
En % du réseau subventionné	35%	41%	23%	

SOURCE : Ministère de la Famille, [Sommaire-Quebec-2022-11-30-MF-IB.xlsx \(gouv.qc.ca\)](#)

¹⁷ BDO CANADA, *Rapport d'analyse sur la situation financière des services de garde*, 10 décembre 2021, 110 p., [En ligne] www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/BDO-analyse-situation-financiere-SDG.pdf].

La transformation des GNS en CPE représente une opportunité unique d'améliorer l'accès aux services de garde éducatifs tout en garantissant la qualité de l'offre. Cette transition pourrait améliorer la qualité des services éducatifs offerts à la petite enfance tout en contribuant à l'accessibilité financière pour les familles. En favorisant cette transformation, on pourrait non seulement assurer une offre de services plus homogène, mais également renforcer l'engagement envers une éducation précoce de qualité, essentielle pour le développement optimal des enfants.

Recommandation n° 11

Les centrales syndicales recommandent au gouvernement de transformer les garderies non subventionnées en Centres de la petite enfance (CPE) pour garantir la pérennité et la qualité des services éducatifs à la petite enfance et maintenir la place prépondérante des CPE dans le réseau de la petite enfance.

FORMATION PROFESSIONNELLE À TEMPS PARTIEL POUR QUE LES FEMMES PUISSENT SE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Selon Statistique Canada, en 2021, 12,7 % des femmes au Québec avaient un revenu sous la barre de la mesure de faible revenu après impôts, contre 10,7 % d'hommes dans la même situation financière¹⁸. Malgré le fait que les femmes ont investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

L'éducation et la formation jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, offrant des voies durables vers l'autonomie économique.

En ce sens, donner accès à la formation professionnelle à temps partiel afin que les personnes, notamment les femmes, et particulièrement les femmes monoparentales, puissent accéder à des métiers non traditionnels, souvent mieux rémunérés, est une avenue logique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Cependant, la formation professionnelle demeure le seul parcours scolaire qui ne peut pas être suivi à temps partiel. Le régime pédagogique de la formation professionnelle et les règles budgétaires des centres de service scolaire ne permettent pas, par exemple à une employée

¹⁸ STATISTIQUE CANADA, *Pourcentage de personnes à faible revenu selon le sexe*, [Tableau 11-10-0135-02], [En ligne] [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013502&request_locale=fr] (Consulté le 23 janvier 2024).

d'entrepôt ou une caissière, de suivre des cours du soir afin d'améliorer ses conditions de vie par l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en soudage, en mécanique industrielle ou en régulation de vol.

Dans le cas des adultes, le ministère de l'Éducation limite l'effectif scolaire, reconnu aux fins de financement, par une enveloppe fermée et cela, depuis près de 30 ans. Pourtant, nous savons que 19 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans détient de très faibles compétences en littératie ce qui représente plus d'un million d'adultes en 2013.

Le gouvernement sonne l'alarme quant à l'urgence de rehausser et de mettre à jour les compétences des Québécoises et des Québécois afin de combler 1,4 million de postes qui seront à pourvoir d'ici dix ans. Dans ce contexte, il serait efficient de permettre les études à temps partiel à la formation professionnelle et de permettre, aux adultes analphabètes, un retour en formation en mettant fin à l'enveloppe fermée qui en restreint l'accès.

Recommandation n° 12

Les centrales syndicales recommandent au gouvernement d'adopter des mesures permettant l'accès à la formation professionnelle à temps partiel et de mettre fin à l'enveloppe fermée à la formation générale des adultes.

RECONNAÎTRE QUE SE LOGER EST UN DROIT FONDAMENTAL ET AGIR DE SORTE

Les centrales syndicales s'inquiètent des conséquences de la crise du logement au Québec et au Canada. La crise se caractérise par une pénurie d'habitations abordables, une augmentation rapide du prix des loyers et de celui des maisons, et des difficultés d'accès à un logement décent pour divers groupes de la société, notamment les personnes démunies, les travailleuses et travailleurs à statut précaire, les jeunes familles et les membres des communautés autochtones.

Autre fait marquant : il y a un retard de construction de logements sociaux. Au Québec, on compte en tout 9 000 unités approuvées dans les 25 dernières années qui n'ont pas vu le jour pour différents motifs, mais principalement en raison du sous-financement en conjonction avec la hausse des coûts de construction des logements. Pendant ce temps, environ 37 000 personnes attendent pour une habitation à loyer modique (HLM) au Québec¹⁹. Entre 1978 et 1985, il y avait

¹⁹ FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN, *Sommet de l'habitation : Le FRAPRU demande aux partis voulant former le prochain gouvernement de faire preuve d'ambition*, 26 août 2022, [En ligne] [www.frapru.qc.ca/sommet-de-lhabitation-le-frapru-demande-aux-partis-voulant-former-le-prochain-gouvernement-de-faire-preuve-dambition/].

une moyenne de presque 3 500 HLM²⁰ par an qui se sont ajoutées au parc immobilier québécois alors qu'entre 2006 et 2022, il y en a eu environ 90 HLM ajoutées au parc annuellement²¹.

Considérant que le logement n'est pas un bien comme les autres, il serait essentiel que le gouvernement reconnaisse que se loger est un droit fondamental et que le marché privé à lui seul est incapable d'offrir à toutes et tous un toit. Le gouvernement doit, en ce sens, investir massivement dans la construction de logements sociaux. Il doit aussi rehausser l'aide aux coopératives d'habitation et aux entreprises d'économie sociale. Cela favoriserait la mise en œuvre de nouveaux projets, par exemple en facilitant l'utilisation des fiducies d'utilité sociale qui permettent de soustraire la valeur des terrains à la spéculation qui les touche.

Un tel changement de cap, pour penser le logement, s'inscrit parfaitement dans la logique d'une transition juste.

Recommandation n° 13

Les centrales syndicales invitent le gouvernement à reconnaître le fait que le logement est un droit fondamental et à agir en ce sens. Que le gouvernement investisse massivement dans les logements sociaux, tout en rehaussant l'aide aux coopératives d'habitation et aux modes de propriétés foncières collectives pour s'attaquer directement à la crise du logement. Les centrales syndicales invitent aussi le gouvernement à mettre en place des mécanismes qui assurent un meilleur contrôle des coûts du logement.

LES MESURES DE LUTTE AUX CONSÉQUENCES DE L'INFLATION

Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement du Québec a choisi de baisser les impôts comme stratégie de « protection du pouvoir d'achat ». Rappelons que les centrales syndicales avaient dénoncé cette perte de revenus pour l'État, ainsi que le caractère régressif de cette mesure.

Pour aider réellement les citoyens, il est préférable de favoriser les mesures ciblées qui auront un effet durable sur le revenu des plus vulnérables ou qui abaisseront les coûts de leurs achats essentiels comme les aliments ou le logement. Certes, le gouvernement a reconnu l'importance d'indexer les crédits et les transferts à l'inflation dans le cadre de la mise à jour économique de

²⁰ FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN, *Évolution des interventions fédérales en logement*, avril 2021, [En ligne] [www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/BrochureOttawaLogement-2021.pdf].

²¹ SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, *Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables, ensemble du Québec, 2006 à 2022*, compilation Institut de la statistique du Québec, [En ligne] [http://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_02.xlsx].

l'automne 2023. Il serait important, en ce sens, de bonifier ces sommes pour aider les personnes en situation de précarité.

Pour véritablement venir en aide aux personnes les plus défavorisées, les centrales syndicales proposent de relever les prestations gouvernementales d'aide financière de dernier recours ou de bonifier le crédit d'impôt pour solidarité. Encore mieux, si le gouvernement souhaite réellement sortir les gens de la pauvreté, il pourrait hausser le salaire minimum au-delà de 18 \$ l'heure, mesure particulièrement structurante qui soutient, entre autres, les femmes et les jeunes.

Recommandation n° 14

Les centrales réclament que le gouvernement du Québec adopte des mesures structurantes à moyen et long termes visant à atténuer les effets négatifs de l'inflation tels :

- Une hausse du salaire minimum au-dessus de 18 \$ de l'heure;
- Une bonification des protections sociales de façon à assurer à tous les ménages, peu importe le type de prestation, un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC);
- Un gel temporaire des tarifs que le gouvernement contrôle (ex. : hydro-électricité; services de garde, droits de scolarité, etc.)

3. Préparer le Québec aux multiples transitions

L'économie québécoise connaît de multiples transformations, lesquelles entraînent et entraîneront des impacts sur l'emploi. Que ce soit la numérisation des milieux de travail²² ou la transition énergétique, ce qui est demandé des travailleurs et des travailleuses comme prestation de travail pourrait être appelé à changer de manière importante. Des emplois seront perdus et d'autres se transformeront. Les centrales redoutent que le marché de l'emploi, laissé à lui-même, se détériore et devienne de plus en plus inégalitaire. En ce sens, l'action publique, du point de vue des besoins et des aspirations des travailleurs et des travailleuses, doit consister à offrir un soutien adéquat pour permettre à ceux-ci et celles-ci de s'adapter aisément aux changements à venir. Le Québec ne peut se permettre de naviguer à l'aveugle et doit anticiper les impacts de ces transitions afin de prévoir les mesures à mettre en œuvre. Selon les centrales, la mise en place d'une politique industrielle, la transition énergétique juste, les enjeux démographiques ainsi que le dialogue social mériteront une attention particulière au cours des prochaines années.

²² Notion qui réfère notamment à la géolocalisation, l'Internet des objets, l'infonuagique, les mégadonnées, l'intelligence artificielle et la robotisation ou automation.

UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR UNE SOCIÉTÉ SOBRE EN CARBONE

Depuis plusieurs années, les centrales syndicales insistent pour que le gouvernement élabore une politique industrielle permettant notamment d'accélérer la transition vers une société sobre en énergie, d'amorcer les réformes structurelles qui permettraient de transiter vers de nouveaux modes de production et de consommation et de mettre en œuvre de grands projets d'investissements nécessaires au maintien et à la création d'emplois de qualité et au développement d'une économie prospère.

Nous sommes toujours d'avis qu'une bonne politique industrielle devrait promouvoir des projets structurants qui garantissent à long terme le renforcement et la diversification du système productif, tant à l'échelle locale et régionale que nationale. Cette politique devrait inclure des initiatives concrètes telles que :

- Des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques;
- La réindustrialisation du Québec, notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes, la diversification des activités économiques des régions, le renforcement des activités de 2^e et 3^e transformations, l'élaboration d'un cadre législatif « Achetons au Québec » tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME;
- Des investissements dans des projets d'infrastructures incluant ceux à vocation sociale;
- Une utilisation plus étendue des ressources de l'écosystème financier et des sociétés d'État au service de la relance;
- Un soutien aux entreprises grâce à des aides financières ciblées et conditionnelles en matière de maintien et de création d'emplois de qualité, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire;
- Le renforcement de l'autonomie dans le domaine des équipements médicaux, de l'alimentation et des médicaments.

Cette recommandation syndicale demeure tout à fait à propos et judicieuse aujourd’hui. D’ailleurs, dans la poursuite de sa politique de développement économique dont les grandes orientations se retrouvent dans le document intitulé *Une vision économique ambitieuse – Un Québec qui gagne*²³, le gouvernement propose plusieurs mesures et programmes qui se rapprochent d’un bon nombre de nos revendications. Il s’agit donc d’un pas dans la bonne direction. Dans cette politique, le gouvernement entend aussi conjuguer économie et environnement en misant sur l’électrification des transports, le développement des filières d’énergies vertes et de bioénergies, ainsi que celles de la production d’autobus et de camions électriques ainsi que de batteries. Voilà des pistes intéressantes qui sont de bon augure pour l’avenir.

Recommandation n° 15

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, durable et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis de la transition énergétique et pour bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des initiatives concrètes telles que : des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques; la réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes; la diversification des activités économiques des régions; et le renforcement des activités de 2^e et 3^e transformations, et ce, tout en portant une attention particulière au soutien à l’économie sociale et aux PME.

²³ MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Une vision économique ambitieuse – Un Québec qui gagne*, novembre 2021, 66 p. [En ligne] [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/premier-ministre/politiques_orientations/Vision_economique.pdf].

POUR UNE TRANSITION JUSTE

La lutte aux changements climatiques nécessitera des transformations radicales en matière d'énergie, lesquelles auront des impacts sur les prochaines générations. Comme démontré par les résultats décevants du Québec en matière de réduction des émissions de GES, il reste beaucoup à faire. Une politique claire en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques devra être élaborée. Un chantier colossal d'électrification des transports collectifs sera notamment nécessaire pour atteindre les objectifs. L'efficacité énergétique demande énormément d'efforts et nécessite de revoir un ensemble de normes, de règlements et de façons de faire. Pour sa part, le remplacement du parc automobile par des véhicules électriques ne constitue pas une solution structurante en comparaison avec des investissements dans le transport collectif et public. Bref, il s'agit là de tâches titanesques.

Malheureusement, le gouvernement procède trop rapidement, sans trop de transparence et sans organiser de véritables consultations pour définir collectivement les orientations et les finalités de la politique énergétique. Le gouvernement remet actuellement en question la capacité d'Hydro-Québec à rester un leader de la production et de la distribution d'énergie renouvelable. Il y a donc une véritable menace de privatisation de cette société d'État. En outre, la question de la transition juste est trop souvent évacuée des politiques publiques alors que les travailleurs et les travailleuses, ainsi que leurs communautés, seront profondément affectés par de tels changements. Le gouvernement du Québec a la responsabilité de s'assurer, au moyen du dialogue social, que les coûts économiques et sociaux découlant de cette transition énergétique soient répartis de manière équitable et pas uniquement assumés par ceux et celles dont l'emploi se trouve dans un secteur d'activité économique à forte intensité de carbone.

Recommandation n° 16

Les centrales demandent au gouvernement du Québec d'inscrire ses actions en matière de politique énergétique et de lutte aux changements climatiques dans une perspective de transition juste. À cet effet, il apparaît essentiel d'évaluer les impacts de ces transformations sur les emplois et les secteurs d'activité économique dans l'objectif de cibler les programmes et mesures à déployer.

Recommandation n° 17

Compte tenu des exigences de décarbonation du Québec et en vue des arbitrages qui doivent être faits au sujet de l'utilisation de notre électricité, les centrales syndicales enjoignent le gouvernement du Québec à prendre en compte les priorités suivantes :

- Soutenir la réalisation d'un grand chantier d'électrification des transports collectifs;
- Protéger le contrat social entre Hydro-Québec et la population pour l'établissement de tarifs abordables découlant du bloc patrimonial;
- Être en soutien au secteur manufacturier et encourager l'installation sur le territoire d'entreprises d'ici;
- Et revoir les conditions auxquelles les tarifs préférentiels sont octroyés à la grande industrie.

En outre, considérant la priorité gouvernementale de décarboner l'économie, les centrales exigent que les aides financières aux entreprises prévues dans ses plans de décarbonation (incluant les dépenses fiscales, les subventions et les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec) soient bien ciblées, cohérentes pour assurer un développement durable et conditionnelles à des critères notamment de maintien et de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

Aussi, les centrales s'opposent à toute initiative visant la privatisation d'Hydro-Québec.

S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène variable et non homogène selon le secteur et l'emploi, le Québec se trouve toujours dans une situation de pénurie de main-d'œuvre. Selon une publication du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 1,6 million d'emplois seront à pourvoir entre 2022 et 2031 et la population en âge de travailler connaîtra une « relative stagnation » au cours des prochaines années²⁴. D'ici 2026, une majorité de professions connaîtront un déficit en main-d'œuvre. Malgré un certain ralentissement du marché de l'emploi en 2023, avec une légère hausse du chômage et une baisse marquée du nombre de postes vacants, les enjeux démographiques demeureront un défi de taille au cours des prochaines années. Pour y faire face, nos organisations insistent sur deux éléments importants, soit l'amélioration du système de formation et l'instauration de mesures incitatives pour les travailleuses et les travailleurs expérimentés.

²⁴ QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes. Édition 2022*, [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf].

POUR UNE FORMATION QUALIFIANTE, TRANSFÉRABLE ET RECONNUE

La formation sera appelée à jouer un rôle névralgique pour que les travailleuses et les travailleurs tirent avantage des transformations de l'économie, plutôt que d'en subir les contrecoups. Pour nos organisations, celle-ci doit concourir au plein développement de l'individu et le rendre pleinement mobile sur le marché de l'emploi. Pour cela, il revient à l'État de mettre en place un système robuste de formation. Selon les centrales, celle-ci doit être qualifiante (elle permet d'obtenir des compétences évaluées par un tiers), transférable (les compétences peuvent être exercées dans divers emplois) et reconnue (la formation peut être un tremplin vers d'autres formations). Une telle offre de formation demande certes du temps, mais heureusement, que ce soit par le truchement du système d'éducation, de la formation continue en entreprise ou de la requalification professionnelle, elle existe déjà et permet de former des personnes salariées bien plus mobiles sur le marché de l'emploi. Nous recommandons en ce sens de miser sur le système existant et de le bonifier pour atteindre les objectifs du Québec en matière d'emploi.

Il importe également d'améliorer l'accès à la formation pour tous et toutes plutôt que de se limiter à certains emplois que le gouvernement juge « stratégiques ». Chaque personne est unique et son parcours de vie l'est tout autant. En ce sens, il apparaît plutôt absurde qu'encore aujourd'hui, la formation professionnelle ne puisse être suivie à temps partiel, ce qui empêche carrément toute forme de conciliation travail-vie personnelle-études, tandis que l'éducation générale aux adultes est financée par une enveloppe fermée, ce qui revient à dire que cette dernière dispose d'un nombre limité de places. Il est plus qu'urgent que le gouvernement corrige ces deux iniquités avec les investissements nécessaires.

Comme les pénuries de main-d'œuvre exerceront des pressions sur le marché du travail, le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour protéger l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre en lui offrant les formations adéquates. À ce titre, l'importance et le succès de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, communément appelée loi du 1 %, ne font aucun doute à nos yeux. Nous exigeons qu'elle soit maintenue et même bonifiée afin que davantage d'entreprises y soient assujetties. Ce levier singulier doit également, selon les centrales, s'arrimer et constituer l'un des piliers de la nécessaire mise à jour de la politique d'éducation des adultes et de formation continue demandée par plusieurs acteurs ainsi que par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans son dernier rapport quinquennal sur la loi du 1%²⁵.

²⁵ MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Rapport quinquennal 2018-2023*, Québec, 2023, [En ligne] [www.cpmt.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers_cpmt/Publications/RA_Rapport_quinquennal_LDRCMO_2018-2023.pdf].

Recommandation n° 18

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de renforcer le système de formation afin de favoriser une formation qualifiante, transférable et reconnue, peu importe l'emploi ainsi que le développement de la formation continue en entreprise. Plus précisément, elles recommandent :

- De soutenir adéquatement sur le plan financier les personnes qui s'engagent dans une formation ou requalification;
- De permettre la formation professionnelle à temps partiel, comme cela se fait dans tous les autres secteurs et ordres d'enseignement, en levant tous les obstacles réglementaires et financiers;
- D'ouvrir l'enveloppe fermée de la formation générale des adultes comme jalon important d'une réelle stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme;
- D'accorder un financement accru pour le rehaussement des compétences de base (littératie, numératie et littératie numérique);
- D'abaisser le seuil d'assujettissement de la loi du 1 % aux entreprises ayant une masse salariale de 1 M\$ et plus;
- D'ouvrir un chantier pour mettre à jour la politique d'éducation des adultes et de formation continue.

INCITER PLUTÔT QUE CONTRAINDRE LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

Retenir les travailleuses et les travailleurs expérimentés sur le marché de l'emploi constitue l'une des solutions aux pénuries de main-d'œuvre. Selon les quatre centrales, un tel objectif serait bien mieux atteint avec des mesures incitatives et positives que par des contraintes et des mesures punitives. Des propositions fiscales audacieuses permettront aux travailleuses et aux travailleurs expérimentés d'avoir davantage de liberté quant à leurs choix de vie. En outre, il faut s'attaquer aux obstacles spécifiques qui nuisent aux efforts de rétention de la main-d'œuvre expérimentée. Un poste de travail mal adapté et des horaires peu flexibles en sont des exemples. Nous jugeons que des efforts spécifiques pourraient être déployés pour sensibiliser les employeurs à l'importance d'adapter leurs façons de faire si ces derniers désirent retenir plus longtemps leurs personnels expérimentés.

Recommandation n° 19

Les centrales syndicales recommandent de recourir à la fiscalité pour encourager la main-d'œuvre expérimentée à demeurer sur le marché du travail ou à y revenir. En outre, elles enjoignent le gouvernement à explorer d'autres moyens, assortis d'incitatifs financiers, afin d'adapter les milieux de travail à la main-d'œuvre expérimentée en ayant pour objectif de contrer l'âgisme, d'améliorer la transition entre le travail et la retraite et le maintien en emploi, de rendre disponible et d'adapter la formation et l'organisation du travail de cette main-d'œuvre.

LE DIALOGUE SOCIAL DEMEURE ESSENTIEL

Pour s'attaquer à ces multiples transformations, le gouvernement aura besoin des partenaires socio-économiques pour bien identifier les réels besoins permettant de faire face aux multiples transformations de l'économie. Le Québec a une longue tradition de dialogue et de concertation, mais ne dispose plus de ce genre de structures organisées dans les différentes régions. Pourtant, les acteurs socio-économiques devront s'engager dans des discussions pour orienter le développement économique de leur territoire et adapter les stratégies et mesures qui s'y déploieront pour répondre aux défis des transitions énergétique, numérique et démographique. Par exemple, la transition énergétique requiert des changements en profondeur de nos modes de consommation et de production. Pour que cette transition soit juste, elle nécessite que les acteurs de la société civile puissent échanger leurs idées et pratiques, se coordonner et s'organiser et, à cette fin, puissent compter sur des espaces de concertation pour exprimer leurs besoins en matière de développement économique dans une optique de justice sociale. Nous sommes d'avis que la participation de la population, des syndicats et des divers groupes de la société civile est essentielle. La concertation et le dialogue social doivent donc faire partie intégrante des démarches associées au développement économique, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale.

Recommandation n° 20

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social, ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant les multiples transitions de l'économie québécoise. La participation des organisations de la société civile permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes.

4. Autres priorités budgétaires des centrales

MISE SUR PIED D'UN RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

En décembre dernier, on apprenait que le Parti libéral du Canada (PLC) et le Nouveau parti démocratique (NPD) ont fixé comme échéance le 1^{er} mars 2024 pour déposer un projet de loi visant à créer un régime national d'assurance-médicaments²⁶. Ce régime est demandé depuis longtemps par la société civile canadienne et pourrait s'appuyer sur les travaux du rapport Hoskins, publié en 2019.

Depuis 1997, le Québec dispose de son propre régime d'assurance-médicaments. Ainsi une partie de la population est couverte par le régime public et l'autre par des régimes privés. En 2022-2023, ce sont 3,9 millions de personnes qui étaient couvertes par l'assurance-médicaments publique²⁷, une proportion en légère hausse constante depuis plusieurs années (3,6 millions de personnes étaient couvertes en 2017-2018)²⁸.

Toutefois, bien que ce régime constituât une avancée à l'époque, le régime hybride ne répond plus adéquatement aux besoins de la population. En témoigne notamment une récente étude de Statistique Canada qui montre que, lors de la pandémie de COVID-19, le Québec n'a pas fait vraiment mieux que le reste du Canada en termes d'accès aux médicaments, malgré son régime plus développé²⁹. Le gouvernement québécois doit profiter de l'actuelle conjoncture des négociations qui se tiennent au fédéral afin de rendre son régime d'assurance médicaments pleinement public et universel.

Le régime québécois d'assurance-médicaments présente des problèmes d'accessibilité, d'équité et de contrôle des coûts. En matière d'accessibilité, les modalités du régime font en sorte qu'une part importante de la population québécoise se prive tout simplement de médicaments faute de

²⁶ RADIO-CANADA, Assurance médicaments : pas de projet de loi avant le 1^{er} mars, 14 décembre 2023, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2035061/assurance-medicaments-echeance-mars-npd>].

²⁷ QUÉBEC, *La RAMQ en quelques chiffres*, [En ligne] [www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/ramq-quelques-chiffres] (Consulté le 23 janvier 2024).

²⁸ MOUVEMENT POUR UN RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS, *La pièce manquante – Fiche no 2 : Le régime hybride d'assurance médicaments québécois : c'est quoi?*, [En ligne] [<https://assurancemedicaments.org/assets/uploads/2019/09/fiches-2.pdf>] (Consulté le 23 janvier 2024).

²⁹ STATISTIQUE CANADA, *Regards sur la société canadienne. Accès et recours aux produits pharmaceutiques pendant la pandémie*, [Tableau 2, 2023], 2 novembre 2022, [En ligne] [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2022001/article/00011-fra.pdf?st=u4wWpK-N] (Consulté le 23 janvier 2024).

moyens financiers. En 2016, cette part était évaluée à 8,8 %³⁰, mais avec l'actuel contexte d'inflation, nous croyons que la situation est encore plus difficile pour la population³¹.

De plus, le régime hybride comporte de nombreux problèmes d'équité. Étant basé sur l'expérience des groupes assurés, on observe des disparités importantes entre les personnes, tant au niveau de la protection qu'au niveau des primes à payer pour une même protection. De plus, au sein d'un même groupe assuré, la prime qui devra être payée sera la même, peu importe le revenu, tandis que le régime public n'offre aucune progressivité de la prime passé un certain seuil de revenu du ménage. Finalement, on observe des disparités importantes entre le régime public et les assurances privées, où ces dernières coûtent bien plus chères : de 2007 à 2017, on parle d'une augmentation de 27 %, et à consommation égale, cette disparité est de l'ordre de 30 %³². Bien entendu, ces iniquités de coûts ont des impacts encore plus importants pour les personnes disposant d'un faible revenu. On peut aussi penser en termes d'iniquité quant aux frais des pharmaciens qui peuvent varier d'un établissement à l'autre dans le cas de couvertures privées, mais qui sont surtout très variables entre le régime public et les différents régimes privés

L'augmentation constante des coûts exerce une pression énorme dans les milieux de travail qui disposent d'assurances collectives. Des groupes syndiqués choisissent ainsi de réduire ou d'abandonner leur régime, même si cela implique de perdre plusieurs autres assurances et protections. En 1990, l'assurance collective représentait de 2 % à 5 % de la masse salariale, mais cette proportion atteint aujourd'hui de 6 % à 12 %³³. La cause de cette augmentation est principalement la hausse des coûts liés aux médicaments³⁴. Mentionnons aussi que ces hausses sont beaucoup plus importantes que les augmentations de salaires des travailleurs et des travailleuses.

³⁰ INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES (IRIS), *Le régime public-privé d'assurance médicaments du Québec : un modèle obsolète ?*, décembre 2017, [En ligne] [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note_Assurance-medicaments_201712WEB.pdf].

³¹ Un récent sondage du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) montre que, pour 43 % des personnes sondées, l'achat de médicaments a un impact important sur leur capacité financière (source : <https://scfp.qc.ca/lettre-ouverte-sur-le-regime-public-et-universel-d-assurance-medicaments-les-elues-du-quebec-doivent-repondre-aux-attentes-de-leurs-electeurs/>).

³² MOUVEMENT POUR UN RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS, *La pièce manquante – Fiche no 3 : Les ratés du régime hybride d'assurance médicaments au Québec*, [En ligne] [<https://assurancemedicaments.org/assets/uploads/2019/09/fiches-3.pdf>].

³³ Yannic COMEAU, *Si la tendance se maintient*, Séminaire FTQ 2018, retraite et assurances, Notre filet social, à la croisée des chemins, p. 4, 21-22 mars 2018, [En ligne] [https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/sites/5/2018/03/Sem-retraite-2018_Si-la-tendance-se-maintient_Yanick-Comeau.pdf].

³⁴ Outre les médicaments eux-mêmes, les honoraires pharmaceutiques ont aussi grandement augmenté.

La forme actuelle du régime se traduit finalement par des coûts très élevés pour l'État. En 2021, ce sont 1 124,26 \$ par habitant qui ont été dépensés en médicaments prescrits (régime public et régimes privés), une croissance de près de 20 % en dix ans³⁵. En 2019, les médicaments représentaient 16,9 % des dépenses totales en santé³⁶, une proportion qui s'inscrit dans la continuité des dix dernières années. Ces sommes sont titanesques, surtout quand on les compare à d'autres pays de l'OCDE.

La mise en place d'une assurance médicaments publique et universelle permettra de mettre en place des balises uniformes pour tous et toutes, afin que l'ensemble de la population ait accès aux médicaments. Ce sera aussi l'occasion d'implanter une plus grande progressivité du revenu à même le régime. L'État sera également en meilleure posture pour négocier des prix plus bas pour les médicaments.

D'ailleurs, afin de s'assurer d'obtenir de meilleurs coûts, il est essentiel que le Québec investisse pour développer son autonomie industrielle quant à la production de médicaments.

Finalement, dans l'éventualité de la mise sur pied d'un régime pancanadien public et universel d'assurance médicaments, nos organisations estiment que le Québec devrait bénéficier d'un droit de retrait avec pleine compensation à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien. La conjoncture est toujours présente pour améliorer le régime québécois. Si le gouvernement désire soutenir la population, instaurer un régime public et universel apparaît comme un essentiel.

³⁵ INSTITUT CANADIEN D'INFORMATIONS SUR LA SANTÉ, *Dépenses en médicaments par habitant, par type et par source de financement*, [tableau G.5.4, en dollars]. L'année 2021 représente la dernière année où les données sont fiables.

³⁶ INSTITUT CANADIEN D'INFORMATIONS EN SANTÉ, *Tendances des dépenses nationales de santé 2023*, [tableau 1.5.2, en dollars]. Nous avons pris l'année 2019 pour éviter des distorsions pendant la période 2020-22 à cause de la pandémie, et nous n'avons pas l'année 2023, qui n'est pour le moment qu'une prévision. Cela dit, les données de 2023 semblent s'inscrire dans la tendance de celles de 2019.

Recommandation n° 21

- Les centrales syndicales du Québec recommandent que le régime d'assurance-médicaments hybride soit remplacé par un régime public et universel ;
- Les centrales syndicales du Québec recommandent que le gouvernement du Québec développe sa résilience industrielle quant à la production de médicaments.

MIEUX SOUTENIR LA FRANCISATION ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, le gouvernement du Québec a mis beaucoup d'espoir dans l'immigration, notamment temporaire, pour combler les besoins les plus criants des entreprises. D'ici 10 ans, 24 % des travailleuses et des travailleurs seront issus de l'immigration³⁷. Notons que plusieurs pays occidentaux aux prises avec un ralentissement démographique comptent aussi sur l'immigration, dont celle temporaire, pour combler leurs besoins économiques.

Pourtant, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) annonçait récemment que la hausse majeure du nombre de personnes immigrantes temporaires conduisait le Québec vers « un point de bascule »³⁸. Sans commenter vers quoi le basculement conduirait le Québec, nous considérons que l'action du gouvernement québécois doit être supérieure en termes de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. Dans la mesure où les besoins de main-d'œuvre concernent en grande partie des postes permanents, le soutien aux personnes immigrantes doit contribuer à ce que ces dernières accèdent à la permanence.

En effet, la situation difficile des personnes immigrantes s'illustre dans le fait que ces dernières sont bien plus vulnérables aux abus d'employeurs ou à être victime d'une lésion professionnelle. Suivant une demande d'accès à l'information faite à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)³⁹, on peut constater que la situation des personnes immigrantes temporaires s'est nettement détériorée.

³⁷ QUÉBEC, *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen terme : Édition 2022, Diagnostics pour 500 professions*, 2023, p. 6., [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf].

³⁸ François CARABIN, Sébastien Tanguay, « L'augmentation de l'immigration temporaire sur toutes les lèvres à Québec », *Le Devoir*, 18 janvier 2024, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/quebec/805472/afflux-demandeurs-asile-rapproche-quebec-point-bascule-dit-frechette].

³⁹ COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST), *Demande d'accès du 7 décembre 2023*, numéro de dossier : 2343846SST, [En ligne] [www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/2343846sst.pdf].

Données concernant des travailleurs étrangers temporaires (TET)	2017	2022	Augmentation en %
Nombre de recours en vertu de la <i>Loi sur les normes du travail</i> (LNT)	10	477	4 770,0 %
Nombre de dossiers de lésions professionnelles acceptées	776	3 541	456,3 %

Qui plus est, nous considérons que les chiffres réels sont beaucoup plus importants, car les personnes immigrantes temporaires, souvent isolées, maîtrisant mal le français et juridiquement liées à un employeur unique, se retrouvent en situation de vulnérabilité extrême et n'osent que peu souvent faire valoir leurs droits. Étant donné ce contexte, les centrales syndicales réclament plusieurs révisions à nos politiques d'immigrations. En plus d'assurer un accès adéquat à la résidence permanente, le gouvernement doit inclure l'immigration temporaire à l'intérieur de la planification pluriannuelle du gouvernement du Québec (qui détermine entre autres les cibles d'immigration), ainsi qu'abolir les permis de travail fermés.

Un autre indicateur consternant est le taux de surqualification des personnes immigrantes. En 2020, le Québec établissait ce taux à 42,6 % (alors que la population née au Canada était de 24,9 %) ⁴⁰. Certes, des initiatives récentes ont servi à mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes, mais rien n'indique que des gains substantiels ont été obtenus. En situation de rareté de main-d'œuvre, une part de cette dernière pourrait être mieux comblée si les personnes immigrantes pouvaient déployer pleinement leurs qualifications et leur savoir-faire.

Nous ne pouvons assurément pas passer sous silence l'enjeu lié au logement. Les investissements déficients des dernières années nous amènent à nuancer l'opinion selon laquelle la hausse de l'immigration est une cause directe de l'actuelle pénurie de logements. Cela étant dit, il n'existe que très peu de données claires sur ce sujet. Dans un premier temps, le gouvernement du Québec devrait s'assurer que le recours aux travailleurs étrangers temporaires ne serve qu'à combler les réelles pénuries de main-d'œuvre.

Ces trois considérations nous convainquent qu'il est essentiel que Québec déploie encore davantage de moyens quant à la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

⁴⁰ QUÉBEC, *Les personnes immigrantes et le marché du travail québécois 2020*, p. 22, 2021, [En ligne] [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail2020.pdf>].

Ainsi, les nouvelles structures proposées par Francisation Québec sont intéressantes, mais davantage doit être fait pour convaincre de mener de la francisation en milieu de travail. Cette dernière s’inscrit dans les enjeux plus larges de la formation continue en entreprise. Nous savons comment elle varie énormément d’un secteur à l’autre, et comment elle se concentre dans les entreprises de grande taille et aux activités à forte valeur ajoutée, pas nécessairement où la majorité des personnes immigrantes sont recrutées. Davantage doit être réalisé pour sensibiliser les entreprises à l’importance de la francisation, et surtout au cours « qualifiant » proposé par Francisation Québec⁴¹. En effet, seul ce cours permet de s’assurer d’une réelle progression du français. Son importance est d’autant plus critique que le gouvernement a annoncé que le renouvellement du permis de travail d’une personne immigrante temporaire allait être conditionnel à ce que cette dernière atteigne le niveau 4 de français sur l’Échelle québécoise des niveaux de compétence en français⁴². Si nous ne déployons pas davantage la francisation en milieu de travail, les personnes immigrantes frapperont un mur – et les milieux de travail les embauchant aussi.

L’objet de nos recommandations ici se veulent d’être des solutions simples pour contribuer à résoudre les défis que représentent l’immigration. Pour nous, plutôt que d’adopter un ton catastrophiste, nous croyons que le gouvernement peut et doit en faire davantage : une action plus énergique contribuerait déjà à réduire la tension et faciliterait l’intégration.

⁴¹ Francisation Québec offre deux cours, soit un cours « court » de 60 à 80 heures, visant sur des éléments spécifiques de maîtrise du français, comme la santé et sécurité du travail ou comprendre certains processus de production, et un cours « qualifiant » de 300 heures.

⁴² À noter que les centrales syndicales s’opposent à cette mesure, qui met en place une pression exceptionnelle sur les personnes immigrantes temporaires embauchées à travers le PTET et précarise les milieux de travail. Mais dans l’optique des consultations prébudgétaires, nous défendons qu’à tout le moins, si une telle mesure venait vraiment à être appliquée, les moyens conséquents doivent être déployés. QUÉBEC, *Orientations pluriannuelles 2024 et 2025, La planification de l’immigration au Québec pour les années 2024 et 2025*, [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/DOC_Orientations_PlanifPluri_2024-2025.pdf].

Recommandation n° 22

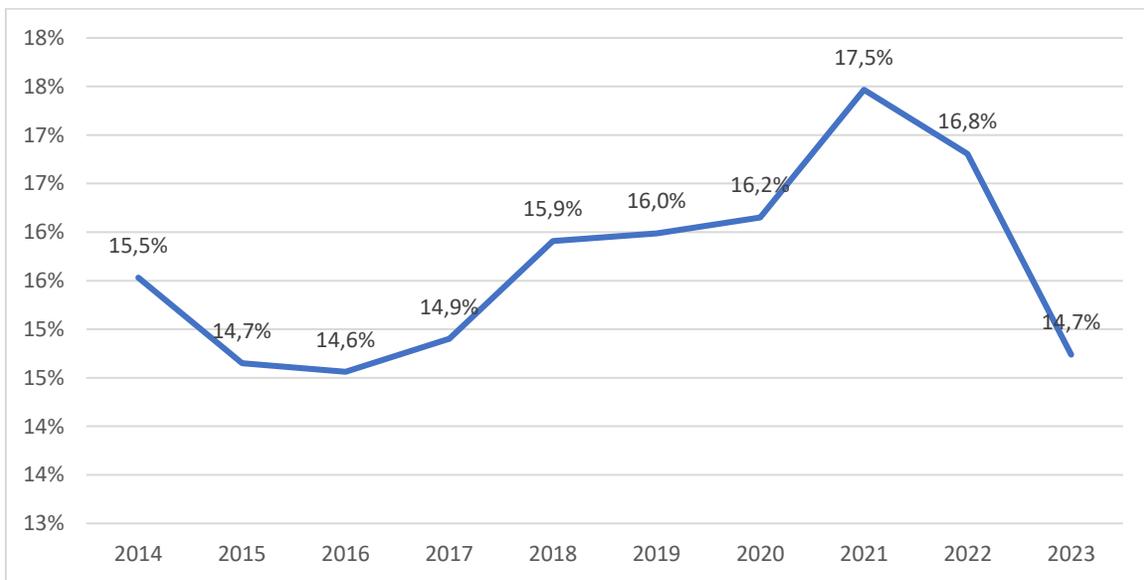
- Les centrales syndicales recommandent de continuer à déployer des efforts soutenus et supplémentaires pour améliorer la reconnaissance des qualifications et compétences des personnes immigrantes ;
- Les centrales syndicales recommandent que le gouvernement investisse pour grandement améliorer l'intégration des personnes immigrantes au Québec (par exemple, logement, accès aux services publics, accès aux services d'aide à l'emploi, lutte au racisme) ;
- Les centrales syndicales recommandent que la francisation en milieu de travail soit beaucoup plus promue auprès des employeurs et que les sommes disponibles pour libérer les personnes immigrantes soient augmentées.
- Les centrales syndicales recommandent également de bonifier les sommes disponibles afin d'offrir des cours de francisation qui permettent réellement l'atteinte d'un niveau de français adéquat, d'assurer que les personnes apprenantes soient rémunérées durant la formation et de permettre que les cours puissent être donnés durant le temps de travail.

UN MEILLEUR CONTRÔLE DU SOUTIEN À LA PRODUCTIVITÉ ET L'INNOVATION

La mise à jour économique de novembre dernier annonçait en grande pompe que le Québec, avec les mesures de la mise à jour, était un des endroits les plus compétitifs où investir en Amérique du Nord⁴³. Le taux effectif marginal d'imposition sur les investissements se situe actuellement à 9,7 %, contre 13,4 % pour la moyenne canadienne.

Malgré les prédictions gouvernementales d'investissements toujours à la hausse, on peut se questionner sur ce vaste projet fiscal très généreux envers les entreprises. Il n'existe malheureusement pas de mesures précises des investissements des entreprises dans leur production, mais on peut avoir un aperçu en comparant avec d'autres indices. Ainsi, si on s'attarde à l'évolution de la formation du capital fixe des entreprises par rapport au PIB québécois⁴⁴, on constate, après moult variations, que ce pourcentage stagne.

Graphique 2 : Formation brute de capitale fixe, entreprise/PIB (Québec)



Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

⁴³ QUÉBEC, *Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2023*, p. B.55, [En ligne] www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/index.asp.

⁴⁴ La formation brute du capital fixe correspond à la mesure des investissements en capital fixe (ici, des entreprises), moins la valeur des cessions d'actifs. Rapporté au PIB, cet indice permet de voir la grandeur des investissements par rapport à la production de richesse.

Le récent rapport *Former pour mieux performer : Analyse sur les enjeux du secteur manufacturier* illustre d'ailleurs une tendance similaire, qui est particulièrement forte dans le secteur manufacturier, à savoir que les investissements dans la production et les modernisations sont plutôt timides⁴⁵. Force est de constater que, malgré un environnement fiscal compétitif, l'investissement des entreprises dans leur productivité n'a pas été généralisé et se retrouve sans doute concentré dans certains secteurs de pointe⁴⁶.

Notre propos ne vise pas à récuser le cadre fiscal mis en place par le gouvernement, et il nous apparaît clair que dans certains secteurs, ce cadre a été utile. Mais rappelons que nous avons écrit en 2020, lors des mêmes consultations prébudgétaires, que « *il y a une vingtaine d'années que le gouvernement cherche à stimuler l'investissement par le biais de mesures fiscales, avec des résultats mitigés. Selon les centrales, la fiscalité des entreprises n'est qu'un des éléments de la compétitivité de l'économie québécoise* »⁴⁷. La situation ne semble pas avoir vraiment changé malgré un cadre fiscal encore plus généreux.

Nous défendons que le gouvernement du Québec doit cibler davantage les aides fiscales ainsi que les autres mesures de soutien aux investissements des entreprises. Des critères plus précis doivent être identifiés à l'avance et, surtout, des mesures de contrôle doivent être mises en place pour s'assurer de l'effectivité des ressources publiques dépensées. À laisser les entreprises à elles-mêmes, on peut craindre que le statu quo soit maintenu et que seulement une poignée d'entreprises investissent effectivement⁴⁸. Cela pourrait passer notamment par une politique de réindustrialisation, de résilience économique des régions ou d'une politique industrielle. Le secteur du bois nous apparaît comme un excellent exemple d'un secteur où des investissements sont requis pour diversifier les activités et rendre plus résilientes les communautés dépendantes de cette ressource, alors que la forêt québécoise est soumise à des pressions de plus en plus importantes causées par les changements climatiques (dont les feux de forêt).

⁴⁵ INSTITUT DU QUÉBEC, *Former pour mieux performer : Analyse sur les enjeux du secteur manufacturier*, p. 10-11, octobre 2023, [En ligne] [<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/10/IDQMEQFONDACTION-202310-FORMERPERFORMER.pdf>].

⁴⁶ *IBID*, l'Institut du Québec arrive à la même conclusion, p. 6.

⁴⁷ CSD, CSN, CSQ, FTQ, *Argumentaire des centrales syndicales dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021 du ministre des Finances du Québec*, janvier 2020, p. 19, [En ligne] [<https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/M%C3%A9moire-argumentaire-des-centrales-syndicales-dans-le-cadre-des-consultations-pr%C3%A9budg%C3%A9taires-2020-2021.pdf>].

⁴⁸ Dans son livre *La crise de la main-d'œuvre*, Éric Desrosiers écrit à cet effet que les entreprises ont préféré augmenter leur rendement versé à leurs actionnaires plutôt que d'investir dans la production, malgré le contexte économique et fiscal favorable des dernières décennies (source : Éric Desrosiers, *La crise de la main-d'œuvre*, Somme toute, 2023, p. 126.

Cette nouvelle attention nous apparaît d'autant plus importante à instaurer que la main-d'œuvre est déjà soumise à une pression importante pour se conformer aux exigences du marché et aux besoins des entreprises. Certes, le niveau de qualification et de compétence des travailleuses et des travailleurs est très important pour s'assurer d'une hausse de la productivité, mais la formation ne peut à elle seule porter une part importante de la lourde responsabilité de rendre plus productives les entreprises québécoises. Déjà, que ce soit par l'entremise du financement des programmes de formation de courte durée (COUD), par les bourses Perspectives Québec ou les cours accélérés dans le milieu de la construction, Québec choisit des priorités et met en place des moyens spécifiques pour les atteindre. Nous croyons simplement qu'il est plus équitable pour les travailleurs et les travailleuses, et plus efficace pour l'État, d'introduire un encadrement plus serré quant aux différents soutiens accordés aux entreprises

Recommandation n° 23

Les centrales syndicales du Québec recommandent que les futures mesures de soutien aux investissements des entreprises soient assorties de cibles précises et de moyens de contrôle pour vérifier le bon fonctionnement de celles-ci.

Liste des recommandations

Recommandation n° 1

Les centrales syndicales souhaitent que la réserve de stabilisation soit réinstaurée, puisque l'histoire récente montre qu'elle permet l'atteinte des cibles de solde budgétaire sur le moyen terme tout en protégeant les services publics et les programmes sociaux de compressions budgétaires drastiques lorsque surviennent d'importants chocs économiques négatifs.

Recommandation n° 2

Les centrales syndicales estiment que le gouvernement fait fausse route avec la prolongation de la stratégie de remboursement de la dette. Elles considèrent toujours qu'il doit cesser de verser des revenus dédiés au Fonds des générations, et plutôt s'en servir pour financer les services publics et les programmes sociaux, et soutenir l'économie.

Recommandation n° 3

Le gouvernement du Québec doit mobiliser les ressources nécessaires (financières, matérielles et humaines) pour assurer le droit à la santé pour l'ensemble de la population, sans égard à la capacité de payer des citoyens. L'agenda de remboursement de la dette publique et de baisse d'impôt du gouvernement et le désengagement du gouvernement fédéral ne doivent pas conduire à la privatisation progressive du système public de santé et de services sociaux.

Recommandation n° 4

Concernant le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD), les centrales syndicales estiment que le gouvernement du Québec doit chercher à conclure une entente avec le gouvernement fédéral, dans la mesure où la contribution fédérale finance entièrement le coût du nouveau régime.

Recommandation n° 5

Afin de favoriser le transfert modal vers le transport collectif et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les divers ordres de gouvernement impliqués dans le financement doivent identifier des mécanismes qui permettent de financer de façon pérenne à la fois les immobilisations et les opérations.

Recommandation n° 6

Compte tenu de l'augmentation des besoins de la population et du sous-financement des services publics, les centrales syndicales demandent au gouvernement de mettre en place de nouvelles mesures visant à accroître les revenus budgétaires. Pour y arriver, nous proposons notamment :

- Accentuation de la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- Élimination du caractère remboursable des crédits d'impôt aux grandes entreprises;
- Retrait du droit à l'incorporation pour les médecins québécois;
- Hausse du taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et les sociétés;
- Accentuation du recours à l'écofiscalité, tout en prévoyant des mécanismes qui corrigent les potentiels effets régressifs de ces mesures.

Recommandation n° 7

En concertation avec les autres provinces dans le cadre du Conseil de la Fédération, le Québec doit revenir à la charge et exiger une contribution plus significative du gouvernement fédéral, alors que l'échéancier électoral fédéral approche.

Recommandation n° 8

La crise du logement qui se développe actuellement au Canada est l'occasion pour le Québec et les autres provinces d'exiger d'importants transferts du gouvernement fédéral dans ce secteur.

Recommandation n° 9

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de rehausser substantiellement le financement des services publics et des programmes sociaux afin de financer un ensemble d'initiatives permettant de s'attaquer véritablement aux grands défis de l'heure du Québec, notamment les crises vécues au sein des différents réseaux de services publics, la pénurie de main-d'œuvre, le vieillissement de la population, la nécessaire transition juste ainsi que la hausse du coût de la vie.

Recommandation n° 10

Les centrales syndicales sollicitent le gouvernement du Québec pour rehausser de manière significative le financement des services publics, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base dans le nord du Québec et dans d'autres régions éloignées où l'accès aux services publics est limité.

Recommandation n° 11

Les centrales syndicales recommandent au gouvernement de transformer les garderies non subventionnées en Centres de la petite enfance (CPE) pour garantir la pérennité et la qualité des services éducatifs à la petite enfance et maintenir la place prépondérante des CPE dans le réseau de la petite enfance.

Recommandation n° 12

Les centrales syndicales recommandent au gouvernement d'adopter des mesures permettant l'accès à la formation professionnelle à temps partiel et de mettre fin à l'enveloppe fermée à la formation générale des adultes.

Recommandation n° 13

Les centrales syndicales invitent le gouvernement à reconnaître le fait que le logement est un droit fondamental et à agir en ce sens. Que le gouvernement investisse massivement dans les logements sociaux, tout en rehaussant l'aide aux coopératives d'habitation et aux modes de propriétés foncières collectives pour s'attaquer directement à la crise du logement. Les centrales syndicales invitent aussi le gouvernement à mettre en place des mécanismes qui assurent un meilleur contrôle des coûts du logement.

Recommandation n° 14

Les centrales réclament que le gouvernement du Québec adopte des mesures structurantes à moyen et long termes visant à atténuer les effets négatifs de l'inflation tels :

- Une hausse du salaire minimum au-dessus de 18 \$ de l'heure;
- Une bonification des protections sociales de façon à assurer à tous les ménages, peu importe le type de prestation, un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC);
- Un gel temporaire des tarifs que le gouvernement contrôle (ex. : hydro-électricité; services de garde, droits de scolarité, etc.)

Recommandation n° 15

Les centrales demandent au gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie industrielle cohérente, durable et solidaire, financée adéquatement, afin de relever les défis de la transition énergétique et pour bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des initiatives concrètes telles que : des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques; la réindustrialisation du Québec notamment par la consolidation des activités des filières industrielles existantes; la diversification des activités économiques des régions; et le renforcement des activités de 2^e et 3^e transformations, et ce, tout en portant une attention particulière au soutien à l'économie sociale et aux PME.

Recommandation n° 16

Les centrales demandent au gouvernement du Québec d'inscrire ses actions en matière de politique énergétique et de lutte aux changements climatiques dans une perspective de transition juste. À cet effet, il apparaît essentiel d'évaluer les impacts de ces transformations sur les emplois et les secteurs d'activité économique dans un l'objectif de cibler les programmes et mesures à déployer.

Recommandation n° 17

Compte tenu des exigences de décarbonation du Québec et en vue des arbitrages qui doivent être faits au sujet de l'utilisation de notre électricité, les centrales syndicales enjoignent le gouvernement du Québec à prendre en compte les priorités suivantes :

- Soutenir la réalisation d'un grand chantier d'électrification des transports collectifs;
- Protéger le contrat social entre Hydro-Québec et la population pour l'établissement de tarifs abordables découlant du bloc patrimonial;
- Être en soutien au secteur manufacturier et encourager l'installation sur le territoire d'entreprises d'ici;
- Et revoir les conditions auxquelles les tarifs préférentiels sont octroyés à la grande industrie.

En outre, considérant la priorité gouvernementale de décarboner l'économie, les centrales exigent que les aides financières aux entreprises prévues dans ses plans de décarbonation (incluant les dépenses fiscales, les subventions et les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec) soient bien ciblées, cohérentes pour assurer un développement durable et conditionnelles à des critères notamment de maintien et de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

Aussi, les centrales s'opposent à toute initiative visant la privatisation d'Hydro-Québec.

Recommandation n° 18

Les centrales syndicales demandent au gouvernement de renforcer le système de formation afin de favoriser une formation qualifiante, transférable et reconnue, peu importe l'emploi ainsi que le développement de la formation continue en entreprise. Plus précisément, elles recommandent :

- De soutenir adéquatement sur le plan financier les personnes qui s'engagent dans une formation ou requalification;
- De permettre la formation professionnelle à temps partiel, comme cela se fait dans tous les autres secteurs et ordres d'enseignement, en levant tous les obstacles réglementaires et financiers;
- D'ouvrir l'enveloppe fermée de la formation générale des adultes comme jalon important d'une réelle stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme;
- D'accorder un financement accru pour le rehaussement des compétences de base (littératie, numératie et littératie numérique);
- D'abaisser le seuil d'assujettissement de la loi du 1 % aux entreprises ayant une masse salariale de 1 M\$ et plus;
- D'ouvrir un chantier pour mettre à jour la politique d'éducation des adultes et de formation continue.

Recommandation n° 19

Les centrales syndicales recommandent de recourir à la fiscalité pour encourager la main-d'œuvre expérimentée à demeurer sur le marché du travail ou à y revenir. En outre, elles enjoignent le gouvernement à explorer d'autres moyens, assortis d'incitatifs financiers, afin d'adapter les milieux de travail à la main-d'œuvre expérimentée en ayant pour objectif de contrer l'âgisme, d'améliorer la transition entre le travail et la retraite et le maintien en emploi, de rendre disponible et d'adapter la formation et l'organisation du travail de cette main-d'œuvre.

Recommandation n° 20

Les centrales syndicales demandent l'instauration d'un dialogue social, ouvert et constructif pour l'ensemble des démarches visant les multiples transitions de l'économie québécoise. La participation des organisations de la société civile permettra de mieux concilier des objectifs de soutien à la vitalité économique des entreprises avec ceux de justice sociale pour les citoyens et les citoyennes.

Recommandation n° 21

- Les centrales syndicales du Québec recommandent que le régime d'assurance-médicaments hybride soit remplacé par un régime public et universel ;
- Les centrales syndicales du Québec recommandent que le gouvernement du Québec développe sa résilience industrielle quant à la production de médicaments.

Recommandation n° 22

- Les centrales syndicales recommandent de continuer à déployer des efforts soutenus et supplémentaires pour améliorer la reconnaissance des qualifications et compétences des personnes immigrantes ;
- Les centrales syndicales recommandent que le gouvernement investisse pour grandement améliorer l'intégration des personnes immigrantes au Québec (par exemple, logement, accès aux services publics, accès aux services d'aide à l'emploi, lutte au racisme) ;
- Les centrales syndicales recommandent que la francisation en milieu de travail soit beaucoup plus promue auprès des employeurs et que les sommes disponibles pour libérer les personnes immigrantes soient augmentées.
- Les centrales syndicales recommandent également de bonifier les sommes disponibles afin d'offrir des cours de francisation qui permettent réellement l'atteinte d'un niveau de français adéquat, d'assurer que les personnes apprenantes soient rémunérées durant la formation et de permettre que les cours puissent être donnés durant le temps de travail.

Recommandation n° 23

Les centrales syndicales du Québec recommandent que les futures mesures de soutien aux investissements des entreprises soient assorties de cibles précises et de moyens de contrôle pour vérifier le bon fonctionnement de celles-ci.